



devisus

Orientations communes DEVISUS

Évaluation utilité/impact social

Apes, Concertes, MES, MES Occitanie, RIES,
RIPES Europe, UNIPSO

2023

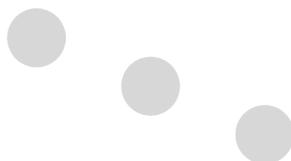


Table des matières

Introduction.....	3
I. Type d'évaluation.....	3
II.Objectifs de l'évaluation	5
III. Parties prenantes associées	6



Introduction

Les partenaires du projet DEVISUS, forts de leurs expériences respectives, souhaitent dessiner ici les grandes lignes d'une évaluation d'impact/d'utilité sociale idéale. Cela n'exclut pour autant pas la pertinence d'autres approches. L'organisation qui souhaite initier une démarche reste libre de choisir la méthodologie et le processus qui conviennent le mieux à son contexte, son environnement, ses réalités.

I. Type d'évaluation

Il est privilégié une évaluation interne, idéalement accompagnée par un/des tiers, au sein d'une communauté de pairs ou non. En effet, les organisations sont rarement en capacité d'initier ce type de démarche de manière autonome d'où l'importance d'un accompagnement ou d'un appui extérieur, mais il est très difficile de s'approprier un processus et des critères déterminés par l'extérieur d'où l'importance de l'implication de la structure à chacune des étapes.

Elle ne doit pas être menée dans une démarche de jugement ou de contrôle mais plutôt avec une volonté d'amélioration continue des pratiques, en s'assurant pas à pas de la cohérence par rapport à la réussite des projets : progrès et limites observés, identification du chemin faisant les espaces d'amélioration possibles.

L'évaluation doit être adaptable à l'organisation, son environnement, ses possibilités et autant que possible non standardisée... Mais le degré d'adaptabilité peut être variable, en fonction des objectifs et des ressources de chaque organisation.

Plus la méthodologie sera adaptable et plus elle sera complexe, nécessitant compétences, ressources financières et humaines. Idéalement, l'évaluation doit permettre un équilibre entre l'adaptation aux réalités de chaque structure et la simplicité d'utilisation, en évitant l'uniformisation.

Les outils proposés peuvent donc aller d'une grille uniforme à compléter de manière autonome par les structures (avec des indicateurs communs) à une démarche complexe et personnalisée co-produite par la structure elle-même (avec des indicateurs élaborés). Idéalement, la méthodologie proposée serait donc constituée de volets communs et de volets co-construits avec la structure, dans le cadre d'une démarche itérative.

Il est recommandé une analyse mixte quantitative/qualitative, permettant à la fois la lisibilité des résultats par l'extérieur et la vision qualitative.

Tableau comparatif		
	Méthodologies « clef-en-main »	Méthodologies adaptables
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • appropriation • nécessitent peu de ressources • rapidité • lisibilité par l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • respect de la singularité de chaque structure • évite la comparaison entre structures • qualité des données récoltées
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • risque d'uniformisation • limite ce que l'on « donne à voir » 	<ul style="list-style-type: none"> • ressources humaines, temporelles et financières nécessaires • durée longue

Les critères/indicateurs utilisés dans les évaluations ne sont pas imaginés en amont, mais doivent émerger du cheminement et des débats. Ils peuvent être identifiés dans une base de données commune ou co-construits au cours de l'évaluation.

Ils peuvent être spécifiques ou communs en fonction du type de démarche menée (ex. démarche territoriale/sectorielle).

II. Obejctifs de l'évaluation

A l'échelle micro (échelle de la structure, interne ou externe), les objectifs peuvent être de plusieurs ordres :

- renforcer la connaissance de son fonctionnement, son écosystème, ses spécificités
- légitimer sa pratique
- justifier de son action vers l'extérieur (financeurs, politiques, clients, bénéficiaires...)
- initier une dynamique d'amélioration continue
- éclaircir son « projet associatif »
- vérifier la réponse aux besoins des clients, bénéficiaires...
- créer un dialogue au sein de l'organisation
- nourrir le plaidoyer politique de transformation sociale
- mieux connaître son impact sur le territoire et donc renforcer le lien avec celui-ci et son écosystème
- créer une dynamique de coopération.

Les objectifs sont propres à chaque organisation, c'est elle qui détermine son ambition et ce qu'elle souhaite atteindre.

Bien que les résultats restent important en termes de valorisation et de lisibilité par l'extérieur, le processus doit être prédominant et reconnu comme un résultat, car la structure se met en mouvement dès le démarrage de la démarche. Il est important de réussir à identifier les étapes clefs du changement, au travers d'espaces de capitalisation.

Ainsi, les résultats sous forme d'indicateurs ne doivent pas être le seul attendu de l'évaluation mais doivent nourrir la réflexion et aider à structurer un plan d'action garantissant une continuité dans le temps.

A l'échelle macro (échelle de l'ESS), l'évaluation permet aux organisations de lutter collectivement contre une pensée unique de la « mesure de l'impact social » et de nourrir le plaidoyer de transformation sociale.

III. Parties prenantes associées

Les parties prenantes de l'organisation, internes et/ou externes (salariés, administrateurs, bénéficiaires, financeurs, partenaires...), sont nécessairement associées à la démarche d'évaluation afin de croiser les regards et d'intégrer les différentes postures.

Le choix de ces dernières, tant dans l'étendue de l'écosystème convoqué que dans l'étape et le degré d'implication sera fonction de chaque organisation, en lien avec les objectifs de la démarche. Les pouvoirs publics font partie des parties prenantes qu'il peut être pertinent d'associer, en fonction des objectifs d'évaluation et de la réalité de chaque organisation.

Le processus d'évaluation doit donc intégrer une étape d'identification en amont des parties prenantes les plus pertinentes, prenant en compte les risques et plus-values pour chacune d'entre elles.

L'évaluation permet ainsi la création d'une dynamique de coopération avec les parties prenantes.

